



## Vice caché studio

-----  
Par VictorB

Bonjour, j'ai acheté un studio ce Lundi 22/02/2021 à Rouen, Il s'agit d'une ancienne bâtisse comprenant 5 lot, le studio étant situé au RDC.

Lors de la première visite nous avons visité ce studio ainsi que c'est partie commune. Les mur été sec au toucher et les mur étaient recouvert d'un crépi ancien, les peintures était un peu défraîchie du au temps mais rien de plus anormal.

Le vendeur nous à pas fait visiter un placard sous l'escalier prétextant qu'il n'avait pas les clefs, et nous a pas parler qu'il y avait un sous bassement sous cet bâtisse. Les plans de la bâtisse montrent qu'il y a le RDC 1er et 2nd étage mais pas de plan de cave. Lors de la seconde visite le vendeur a été très expéditif et nous a dissimulé une deuxième l'existence de cet cave.

C'est après avoir signé l'acte définitif qu'on a eu accès à ce placard et étions surpris de cet entrée sous terrain par une échelé en bois. Et là nous découvrons qu'il s'agit d'une bâtisse sur solive en bois complètement pourrie, avec une réparation en metal de type IPN complètement ronger par la rouille, l'on y traverse un doigt, et qui menace clairement le sol de s'effondrer. Le mur porteur complètement imbibé d'humidité.

Dans le studio avant de pénétrer dans cet cave j'ai commencé à dépiquer l'enduit et de grosse tache noir se sont révélés, j'ai donc enlevé un morceau de placo et le même mur que celui du sous sol complètement mouillé par l'humidité.

J'ai contacté l'assistantce juridique qui va mendater un expert. Je veux annuler cet ventes est il possible ? Merci